



Paris, le 26 janvier 2016

Communiqué de presse

Tout ça pour cela !

Le GNI, très favorable à une réforme du code du travail, a lu avec beaucoup d'attention le rapport Badinter remis hier à Manuel Valls, en vue de la refonte du code du travail. Décevant pour le GNI, ce rapport annoncé à grand renfort de tambours et trompettes n'est autre, en réalité, qu'un résumé des principes essentiels de l'actuel code du travail, sans aucune nouvelle disposition formulée ou suggérée.

Pour le GNI, qui appelle de ses vœux à une vraie réforme du code du travail, il est impératif d'apporter plus de souplesse au contrat de travail.

Par exemple, l'article n°13 du rapport stipule que le contrat de travail est à durée indéterminée et conclu pour une durée déterminée dans les cas prévus par la loi. Or, pour le GNI, aucune vraie réforme du code du travail ne pourra avoir lieu si le gouvernement fait abstraction des situations concrètes rencontrées par les entreprises. En effet, celles-ci doivent pouvoir adapter leurs effectifs à leur activité, et la rupture pour motif économique doit être, de ce fait, facilitée.

De plus, le recours au CDD pour les travailleurs saisonniers ou les extras est particulièrement difficile pour les entreprises. Le GNI veut sécuriser et simplifier le recours aux contrats à durée déterminée notamment pour les extras.

Didier Chenet, président du GNI, note par ailleurs que "de nombreux autres chantiers en la matière devront être ouverts pour une réforme utile et efficace. Cela permettrait enfin aux entreprises de pouvoir créer les emplois nécessaires à leur activité sans avoir à craindre de voir leur situation aggravée en cas de problèmes économiques, notamment. Il est plus que temps de revoir les conditions d'emploi des salariés à temps partiel, de simplifier les dispositifs liés à la pénibilité, et de favoriser l'apprentissage et la formation professionnelle. Nous restons vigilants aux futures propositions de la commission de refondation du code du travail. Nous n'attendons pas la fin de la cette refonte du code du travail, annoncée en 2018, sans faire entendre notre voix."

GNI

Le GNI est la seule Organisation Professionnelle indépendante au service des hôtels, cafés, restaurants, traiteurs organisateurs de réception et établissements de nuit indépendants et patrimoniaux. Didier Chenet est président du SYNHORCAT et du GNI, Claude Daumas, président de la FAGIHT est président délégué du GNI, Philippe Quintana, président du CT-CHRD est également président délégué du GNI.

CONTACT PRESSE

GNI - Groupement National des Indépendants

Adeline CORUS – a.corus@gni-hcr.com – 06 62 75 25 18